

SWISS LIVE TALENTS

REGLEMENT 2019

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

SWISS LIVE TALENTS 2019 est ouvert à tous les musiciens de 18 ans révolus, suisses ou aux groupes dont au moins la moitié des membres sont résidents sur le territoire suisse.

Les œuvres présentées dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2019 doivent avoir été réalisées à partir de 2017 et doivent être originales (pas de 'cover version'). Cela signifie que le musicien ou le groupe détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre présentée lors des concerts (audio et vidéo).

Chaque participant se porte garant des informations et de tout élément fourni dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2019 et garantit qu'il respecte les dispositions du présent règlement.

II. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait exclusivement par le biais du site 'swisslivetalents.ch.

Aucune inscription par email, courrier ou téléphone ne sera prise en compte.

La participation est limitée à une inscription par groupe ou par artiste solo.

Ci-dessous le « Participant »

Le 'Participant' peut par contre soumettre au maximum une production (œuvre) dans les différentes catégories proposées ci-après.

Le profil 'mx3.ch' du 'Participant' doit comprendre au moins :

- ✓ trois morceaux à l'écoute,
- ✓ une biographie,
- ✓ une photo
- ✓ et une vidéo 'live' (la qualité de la vidéo n'étant pas un critère de sélection).

Le 'Participant' s'engage à ne pas publier des contenus qui enfreignent la législation suisse en vigueur et/ou portent atteinte aux droits de tiers.

Le 'Participant' s'engage notamment à prendre connaissance et à respecter les conditions générales d'utilisation du site mx3.ch (<https://mx3.ch/home/legal>)

Toute information inexacte fournie entraîne la disqualification du 'Participant'.

Toute candidature incomplète ou reçue après le délai d'inscription ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Le délai d'inscription est fixé au **31 janvier 2019**, minuit.

III. CATEGORIES

CATEGORIES (1-5)

Inscription par le « Participant » via swisslivetalents.ch

1 – Pop : Indie : Folk : Songwriting

2 – Rock : Metal

3 – Electro : Dance

4 – Urban : Hip Hop : Groove : Reggae

5 – National Language (allemand / français / italien / romanche)

CATEGORIES (6-7)

Pas d'inscription, les 5 « Nominés » par catégorie sont proposés par les comités de sélection

6 – New Breaking Talent

7 – Best Live Act

IV. DEROULEMENT DES SWISS LIVE TALENTS 2019

SWISS LIVE TALENTS 2019 se déroule en 5 étapes:

1. Inscriptions pour les catégories (1-5) : le « Participant » peut s'inscrire jusqu'au 31 janvier 2019 via swisslivetalents.ch
2. Sélection des nominés
 - 2.1 Catégories (1-7) : des comités de sélection regroupant les programmeurs des clubs et festivals représentatifs de Suisse ainsi que des membres des médias spécialisés proposent les nominés des catégories 1 à 7.
3. Proclamation des nominés
 - 3.1 Le nom des 5 nominés de chacune des catégories (1-7) seront communiqués officiellement durant le mois d'avril 2019.
4. Promotion Presse

Tous les nominés des catégories (1-7) participeront à une séance promotion-presse dans le courant de l'été 2019 selon un calendrier à fixer.
5. SWISS LIVE TALENTS - MUSIC MARATHON 2019 (SLT MUMA)

SLT MUMA est un événement promotionnel, urbain, permettant au public et aux professionnels suisses et internationaux de découvrir la qualité et le potentiel des « Participants » nominés.

SLT MUMA est organisé en partenariat avec plusieurs clubs de la ville de Berne.

L'objectif principal étant de mettre en avant la scène musicale helvétique actuelle, les « Participants » nominés par le jury national seront invités à se produire sous forme de 'showcases live' devant le public et le jury international.

Tous les nominés de toutes les catégories sont invités à se produire 'live' dans le cadre du SLT MUMA 2019 à Berne, vendredi 15 et/ou samedi 16 novembre 2019.

V. PLANNING

- Octobre 01, 2018 - Janvier 31, 2019 à minuit : Inscriptions des « Participants » sur le site swisslivetalents.ch.
- Février - Mars 2019
Catégories (1-7) Sélection Pro : Sélection des "Participants" nominés par les comités de sélection nationaux. (Jury national)
- Avril 2019
Catégories (1-7) Information aux « Participants » nominés et à la presse.
- Novembre 15-16, 2019
SWISS LIVE TALENTS - MUSIC MARATHON Festival à Berne.
Tous les « Participants » nominés réservent les dates des 15 et 16 Novembre 2019 afin de pouvoir se produire en 'live' dans l'un des clubs partenaire du SLT MUMA.
- Novembre 16, 2019
Le jury international se réunira le jour même pour définir parmi les « Participants » nominés, les lauréats des catégories 1 à 7 de l'édition SWISS LIVE TALENTS 2019. Les lauréats seront présentés officiellement dans le cadre d'une soirée sur invitations « SWISS LIVE TALENTS AWARDS 2019" à Berne.

VI. DISPONIBILITE DES "PARTICIPANTS"

Au moment de leur inscription tous les « Participants » s'engagent à se tenir à disposition de l'Organisateur du SLT MUMA

- les 15-16 Novembre 2019.
- pour une journée de promotion – presse organisée avec chaque « Participant » nominé selon un calendrier à fixer d'un commun accord.

VII. PRESTATIONS DES "PARTICIPANTS" NOMINES

SWISS LIVE TALENTS - MUSIC MARATHON, 15-16 Novembre 2019 à Berne.

- 15-16 Novembre 2019
Catégories (1-7) : Les « Participants » nominés dans les catégories (1-7) se verront offrir la possibilité de se produire chacun 30 minutes 'live' durant l'une des deux soirées des 15-16 novembre dans l'un des clubs partenaires du SLT MUMA 2019.
- 16 Novembre 2019
Tous les « Participants » nominés seront invités le 16 novembre 2019 à Berne pour la soirée de remise des « awards » des SWISS LIVE TALENTS 2019.

Les prestations des artistes ne seront pas rémunérées.

Par contre tous les « Participants » nominés se produisant 'live' percevront un défraiement pour leur déplacement et pour les deux jours.

Des passes AMCA «All MUMA CLUBS ACCESS» pour la durée du SLT MUMA seront remis aux « Participants ».

L'accueil des « Participants » ainsi que les aspects relatifs à leur fiche technique seront pris en charge directement par les clubs partenaires concernés sous la supervision du « team production » de SLT MUMA.

Tous les « Participants » nominés seront informés début septembre 2019 des lieux, dates et timings de leur prestation.

VIII. JURY ET VOTES

1. Phase de nomination

Catégories (1-7) : Des comités de sélection regroupant les programmeurs de clubs et festivals représentatifs de Suisse (jury national) sélectionneront 5 « Participants » en tant que nominés pour chacune des différentes catégories (1-7).

2. Phase de sélection finale

Catégories (1-7): Les différents jurys de la cérémonie des SWISS LIVE TALENTS 2019 seront composés de représentants des médias, des festivals suisses et internationaux, ainsi que de personnalités du monde de la musique et des instances concernées. Le jury est librement choisi par l'Organisateur.

IX. PRIX

En collaboration avec ses partenaires, l'Organisateur remettra à chaque lauréat un prix d'une valeur équivalente à CHF 5'000.-, dont CHF 3'000.- en espèces. De plus, chaque lauréat se verra offrir la possibilité de se produire dans l'un des festivals suisses ou étrangers en contact avec l'Organisateur.

X. COMMUNICATION / PROMOTION

Tous les « Participants » nominés figureront sur le programme complet des SWISS LIVE TALENTS 2019, sur les sites internet de 'mx3.ch' et de 'swisslivetalents.ch' ainsi que sur l'ensemble des supports de promotion – papier et online – réalisés à l'occasion de cet événement. Ils bénéficieront également d'une présence sur les ondes des différentes radios partenaires des SWISS LIVE TALENTS 2019.

XI. LICENCES

Une ou plusieurs œuvres des « Participants » sélectionnés dans les différentes catégories pourront faire partie d'une compilation réalisée avant la soirée SWISS LIVE TALENTS 2019. A cette fin, le « Participant » s'engage à mettre à disposition de l'Organisateur un enregistrement studio de son choix. Les droits relatifs à la réalisation de cette compilation font l'objet d'un contrat spécifique basé sur le principe d'une licence non-exclusive avec versement de royalties en cas de diffusion commerciale.

Les enregistrements musicaux et les images, c'est à dire les œuvres musicales des « Participants » sélectionnés et interprétées durant la soirée SWISS LIVE TALENTS 2019 sont susceptibles d'être utilisées à différentes fins, comme précisé ci-après.

A ce titre, par son inscription aux SWISS LIVE TALENTS 2019 et en cas de sélection, le 'Participant' s'engage à accorder à l'Organisateur une licence (gratuite), cessible et non

exclusive d'enregistrer, d'accéder, d'utiliser, de reproduire, de représenter, de diffuser, de distribuer, de publier et d'éditer sur tout support de promotion, toute œuvre musicale exécutée 'live' durant la soirée des SWISS LIVE TALENTS 2019, y compris la captation et la présentation des images de la prestation du « Participant » en live lors de la soirée SWISS LIVE TALENTS 2019. Les droits déjà cédés aux sociétés de gestion sont réservés.

Plus généralement, le 'Participant' reconnaît que tout ou partie de l'œuvre peut être diffusée, notamment sur le site internet, page Facebook, Twitter et Myspace, comptes Youtube, Dailymotion, Instagram, Periscope et Vimeo de l'Organisateur.

Le 'Participant' reconnaît et accepte expressément que SWISS LIVE TALENTS 2019 puisse faire l'objet de sponsoring, parrainage, publicité et/ou partenariat avec des tiers au choix de l'Organisateur, et également que des espaces publicitaires puissent être commercialisés par l'Organisateur et intégrés sur les pages des SWISS LIVE TALENTS 2019, notamment celles présentant les œuvres.

Les œuvres interprétées dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2019 doivent être inscrites à SUISA ou toute autre société de droits d'auteurs.

XII. DISPOSITIONS LEGALES

Le simple fait de participer aux SWISS LIVE TALENTS 2019 implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. À ce titre, l'Organisateur se réserve la possibilité d'exclure des SWISS LIVE TALENTS 2019 tout « Participant » troublant son déroulement (notamment en cas de triche ou de fraude) et de déchoir le « Participant » de son éventuel droit à obtenir l'un des gains proposés dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2019.

Le règlement est exclusivement régi par la loi suisse. Toute question d'application ou d'interprétation dudit règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à l'Organisateur avant le 20 janvier 2019. Elle sera tranchée souverainement, selon sa nature, par l'Organisateur dans le respect de la législation suisse.

Le règlement peut être consulté directement et à tout moment sur le site 'swisslivetalents.ch'.

J'ai/nous avons pris connaissance et j'accepte/nous acceptons le présent règlement.

ADHESION 'OPTIONNELLE' A L'ASSOCIATION « SWISS AWARD & MUSIC PROMOTION »

SWISS LIVE TALENTS est une plateforme de promotion musicale créée par l'association nationale « Swiss Award & Music Promotion », SWISSAMP.

Le « Participant » a la possibilité d'adhérer à cette association pour une cotisation annuelle de CHF 50.- à verser au moment de l'inscription à SWISS LIVE TALENTS.

Le « Participant » membre inscrit à l'association SWISSAMP recevra des « Passes AMCA - All MUMA Clubs Access » pour tous les concerts organisés dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS – MUMA 2019, ainsi qu'à la soirée de gala remise des « SWISS LIVE TALENTS AWARDS ». Autant de « passes » que de musiciens dans le groupe du « Participant ».

En tant que membre inscrit à l'association SWISSAMP, chaque « Participant » muni de son Passe 'AMCA' pourra prendre part gratuitement aux différents événements de networking « workshops, speed meetings, conférences et ateliers » organisés dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS les 15-16 novembre 2019.

IBAN CH50 0900 0000 1253 9531 7 – POSTFINANCE
CCP 1253 9531 7